

*Initiatives ministérielles*

L'efficacité du Parlement, d'après moi, s'en trouvera réduite. La qualité des lois sera amoindrie et le rôle du législateur, encore une fois, monsieur le Président, réduit dans l'opinion publique.

Avec le Règlement actuel, la Chambre n'a nullement chômé. On n'a qu'à regarder ce qui s'est passé depuis deux ans. Elle n'a pas été paralysée, non plus par les tactiques dilatoires de l'opposition comme tente de le faire croire le leader du gouvernement. Depuis le 3 avril 1989, la Chambre des communes a siégé 299 jours. Durant cette période, nous avons étudié 100 projets de loi et 30 motions émanant du gouvernement. Nous avons tenu 48 journées d'opposition. Près de 150 projets de loi publics et 712 avis de motion émanant des députés ont été présentés. Du 3 avril 1989 au 31 décembre 1990, les députés avaient débattu pendant 569 heures et 37 minutes les 96 projets de loi qui émanaient du gouvernement, soit une moyenne d'un peu plus ou un peu moins de 6 heures par projet de loi, ce qui n'est pas exagéré, monsieur le Président. Ce n'est pas ce que j'appellerais des tactiques dilatoires de la part de l'opposition. Les députés ont effectué 3 701 déclarations en vertu de l'article 31. Ils ont posé 6 108 questions orales. Cent soixante-dix rapports de comités permanents mixtes, spéciaux et législatifs ont pu être déposés. Huit mille trente-sept pétitions ont été présentées à la Chambre. Monsieur le Président, en deux ans, c'est du boulot. Ce ne sont pas des tactiques dilatoires qui ont empêché les députés de travailler. On n'a qu'à regarder. On n'a qu'à demander. C'est là, c'est public. Les dossiers sont ouverts à tout le monde.

Il est donc faux de prétendre que le Règlement actuel a mal servi ce Parlement. Et je pose la question: Pourquoi alors, monsieur le Président, réparer quelque chose qui fonctionne, et qui fonctionne bien? Pour calmer certaines personnes du gouvernement qui sont en perte de vitesse devant l'opinion publique? Écoutez, ce n'est pas sérieux. Pour dissimuler la volonté du gouvernement de museler les législateurs, on se sert du Règlement pour nous faire accroire que ça va améliorer la situation. Monsieur le Président, on n'est pas si naïf que ça.

Le plus important privilège conféré à un député afin de lui permettre d'exercer librement ses fonctions, c'est la liberté de parole, monsieur le Président, et c'est ça qu'on devrait viser, de permettre à un plus grand nombre de députés de s'exprimer et de dire à la Chambre ce que leurs commettants leur rapportent, d'exprimer à la Chambre l'opinion que leurs commettants leur font connaître.

Or, avec ces propositions que nous avons, le gouvernement fédéral restreint le droit de parole et, d'après moi, nuit à l'exercice de nos fonctions.

• (1540)

[Traduction]

Le gouvernement a proposé des changements importants au Règlement. Le Parti libéral s'oppose à plusieurs de ces changements, non pas à tous, et je vais traiter des plus importants.

Bien des Canadiens ne comprennent pas—et je ne les en blâme pas—toutes les règles de procédure qui régissent la Chambre, leur intention, leur incidence. Par conséquent, ils ne se rendent pas compte de la gravité de ces changements. Mais, ils peuvent me croire, ces changements n'amélioreront pas le débat. Ils ne permettront pas à un plus grand nombre de députés de prendre la parole plus souvent pour débattre de questions qui sont importantes pour le pays. Nous croyons que les Canadiens doivent être informés de ce qui se passe au Parlement et, pour ce faire, nous croyons que le Parlement devrait siéger plus longtemps.

J'étais à la Chambre des communes de 1972 à 1978–1979. Nous avons l'habitude de siéger le soir. Nous n'aimions guère siéger jusqu'à 22 heures ou 22 h 30, mais nous pensions améliorer les choses en agissant ainsi. Nous avons modifié le système. Nous l'avons amélioré en permettant aux députés d'aller dîner à la maison avec leurs enfants et de retourner plus souvent dans leur circonscription. Une telle amélioration a donné d'heureux résultats, à mon avis.

Pourtant, on nous présente maintenant une proposition qui ne fait rien pour rétablir ou améliorer la confiance du public dans le Parlement. Le leader du gouvernement à la Chambre aurait déclaré, selon l'*Ottawa Citizen* du 23 mars, que des changements s'imposaient pour raviver la foi du public dans cette institution qu'est le Parlement. Il aurait ajouté ensuite que les excès attribuables à des prises de position extrêmes avaient jeté du discrédit sur la Chambre des communes et terni notre réputation.

Quelle crédibilité doit-on accorder à de tels propos venant d'un membre d'un parti qui a pris d'assaut la Présidence et fait retentir le timbre pendant deux semaines? Très peu, monsieur le Président.

Selon le *Globe and Mail* du 23 mars, cette même personne, en l'occurrence le leader du gouvernement, aurait prétendu que les Canadiens en avaient assez de ces perpétuelles prises de bec au Parlement. Qu'ils voulaient que leurs représentants politiques fassent mieux en passant plus de temps auprès de leurs électeurs.